

TERMES DE REFERENCE

POUR UNE EVALUATION THEMATIQUE DE L'APPROCHE APPUI AU MENAGES VULNERABLES

Cadrant dans l'évaluation à mi-parcours du programme « l'approche
One Health pour un bien-être durable des communautés
dépendantes de l'élevage familiale (2022-2026) »

Financement : Direction générale Coopération au développement et
Aide humanitaire (DGD) et Vétérinaires sans Frontières – Belgique
(VSF-B)

Date : Juillet 2025

Table des matières

1.	Cadre de l'évaluation	3
1.1	Généralités sur VSF-B	3
1.2	Objet et destinée de l'évaluation	3
1.3	Objectifs, Résultats, type de l'évaluation	4
1.3.1	Objectifs et résultats attendus.....	4
1.3.2	Questions spécifiques	5
1.3.3	Questions spécifiques thèmes transversaux	6
1.4	Livrables	6
1.4.1	Contenu et structure du rapport	7
1.4.2	Rôles des parties prenantes dans l'évaluation	7
2.	Méthodologie	9
2.1	Orientations méthodologiques	9
2.2	Déroulement de l'évaluation	9
2.3	Règles de neutralité impartialité, fiabilité	10
2.4	Durée et période de l'évaluation	10
2.5	Calendrier et phases d'exécution	10
2.6	Données disponibles	11
3.	Profil et choix du/des évaluateurs	11
4.	Conditions logistiques et sécuritaire.....	12
5.	Modalités de paiement	12
6.	Modalités de soumission et de Communication.....	12
7.	Annexes	13

1. CADRE DE L'ÉVALUATION

1.1 GÉNÉRALITÉS SUR VSF-B

Fondée en 1985, Vétérinaires Sans Frontières-Belgique (VSF-B) est une association sans but lucratif de droit belge au service de l'élevage et des éleveurs du Sud. L'organisation utilise l'élevage comme levier de développement pour améliorer le bien-être, la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des petits producteurs. L'association vise à améliorer la santé et la production animales dans le Sud afin d'optimiser leur nutrition, leur santé et leurs revenus de manière équilibrée et en étroite collaboration avec les communautés ciblées. Cela se fait en accord avec les principes de One Health, qui stipulent que la santé et la production animales doivent être équilibrées avec le bien-être des animaux, la santé humaine et l'intégrité de l'environnement et de sa biodiversité.

Ses activités se concentrent au profit des populations les plus touchées par les aléas climatiques et/ou les conflits, pour qui l'élevage représente le principal moyen d'existence. Il s'agit plus spécifiquement (i) des populations pastorales dont les stratégies de survie sont liées au bétail, (ii) des agro-éleveurs vivant dans la précarité et (iii) des éleveurs urbains ou péri-urbains qui ont opté pour la possession d'animaux. D'une manière plus générale, VSF-B vise les communautés dépendantes de l'élevage familial tant pour leurs moyens de subsistance que pour leur développement socio-économique et leur intégration dans les chaînes de valeur.

VSF-B mène des activités dans dix pays en Afrique et en Belgique avec un budget annuel d'environ 13-14 M EURO. En Afrique, VSF-B opère en Afrique de l'Ouest au Niger, Burkina Faso, Mali, Bénin, et en Mauritanie. Dans la région des Grands Lacs, elle travaille au Burundi, RD Congo, Ouganda, Rwanda et aux Comores.

Pour plus d'info: <https://veterinairesansfrontieres.be/>

1.2 OBJET ET DESTINÉE DE L'ÉVALUATION

L'objet de l'évaluation s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme quinquennal 2022-2026 subsidié par la Coopération belge (DGD) intitulé « **L'approche One Health pour un bien-être durable des communautés dépendantes de l'élevage familial** ». Ce programme a démarré le 1^{er} janvier 2022 pour une période de 5 ans et s'achèvera le 31 décembre 2026. Il couvre 8 pays des 2 régions d'Afrique précédemment mentionnées avec un budget opérationnel global du programme de 13.346.097 €. Ce programme s'inscrit dans une succession de programmes subsidiés par la coopération belge, précédemment triennaux (2008-10, 11-13, 14-16) et actuellement quinquennaux (2017-2021, 2022-2026). Ce programme sera en principe suivi par un troisième programme quinquennal (2027-2031), qui sera à soumettre en juillet 2026.

VSF-B a pris l'option de commanditer une **évaluation thématique** externe de son approche dénommée « **Approche (holistique) d'appui aux ménages vulnérables** » qui est au cœur de notre programmation sous financement DGD, mais également dans bon nombre d'autres projets.

L'analyse et l'évaluation de l'approche va se concentrer dans deux pays d'intervention, l'Ouganda et le Burundi.

L'analyse et l'évaluation va couvrir des bénéficiaires des deux derniers programmes quinquennaux (2017-2021, 2022-2026) avec comme objet d'analyser comment la gamme des appuis fournis par VSF-B et ses partenaires aux ménages vulnérables contribue à améliorer les conditions de vie (*livelihoods*) pendant et après ces interventions.

Le rapport d'évaluation sera utilisé par VSF-B et ses partenaires de mise en œuvre, non seulement pour ajuster les interventions actuelles, mais aussi pour préparer le prochain dossier de subvention pour la période de 2027-2031.

Le rapport final sera mis à disposition du grand public et de toutes les parties prenantes (y compris le bailleur) via sa publication sur le site de VSF-B.

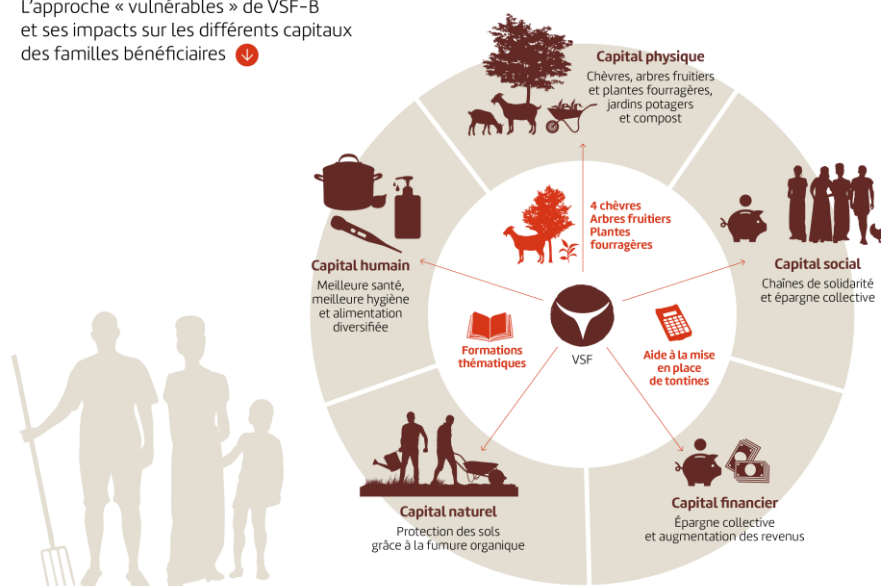
1.3 OBJECTIFS, RÉSULTATS, TYPE DE L'ÉVALUATION

1.3.1 Objectifs et résultats attendus

VSF-B s'est doté d'une théorie de changement articulée autour de 4 chemins de changements : (1) Promouvoir et soutenir des modes d'élevage paysans performants et durables et conscientiser sur les systèmes alimentaires durables, (2) Intégrer les acteurs de l'élevage paysan dans les économies de marché et soutenir ces chaînes de valeur, (3) Renforcer les capacités des communautés d'éleveurs et de leurs parties prenantes, leur permettant à tous d'assumer pleinement leur mission et d'atteindre durablement leurs propres objectifs de soutien aux systèmes alimentaires durables, (4) Diversifier les moyens de subsistance des communautés défavorisées dépendant de l'élevage et améliorer leur accès à la nourriture.

Dans notre Théorie de Changement, l'approche d'appui (holistique) aux ménages vulnérables et son paquet d'activités, est supposé amener des ménages à sortir d'un état de vulnérabilité et d'atteindre une situation de sécurité alimentaire et de résilience, avec un niveau de production permettant une vente de surplus, en agissant sur les 5 capitaux illustrés ci-dessous.

L'approche « vulnérables » de VSF-B
et ses impacts sur les différents capitaux
des familles bénéficiaires ↓



Le groupe cible direct de l'évaluation est constitué par une diversité de ménages bénéficiaires dépendant de l'élevage (agro-pasteurs au Nord Ouganda et agro-éleveurs au Burundi) qui ont bénéficié des appuis de VSF-B pendant la mise en œuvre des programmes successifs de la DGD depuis 2017. L'évaluation analysera un échantillonnage sur base des différents types d'appui reçus dans le temps.

Dans l'Annex 1 vous trouverez une description des différents types d'appui qui sont proposés aux bénéficiaires ciblés (Annex 1).

Comme **objectif principal**, cette évaluation devra permettre de tirer les enseignements sur base des outcomes enregistrés au sein des ménages appuyés et l'analyse des facteurs qui ont contribué et qui contribuent aux changements observés.

La mission examinera notamment les Théories de Changement développées pour le programme mis en œuvre au Nord de l'Ouganda et le programme mis en œuvre au Burundi et s'attachera donc particulièrement aux principaux changements induits au niveau des bénéficiaires. Elle s'appuiera sur les données disponibles ainsi que sur celles qu'elle jugera nécessaire de collecter. Elle prendra en considération les effets planifiés et les effets positifs et négatifs non prévus. Elle analysera et comparera les changements entre les ménages ayant bénéficié de mesures de soutien lors du précédent programme 2017-2021 et ceux du programme 2022-2026 et entre les deux contextes (ménages « agro-éleveurs » de Burundi et ménages « agro-pastoralistes » au Nord Ouganda.

A ce groupe cible, s'ajoutent les autres bénéficiaires (intermédiaires et indirects) et autres parties prenantes. Il s'agit notamment des : partenaires locaux, services vétérinaires privés et/ou le réseau d'agents communautaire de santé animale, services techniques déconcentrés, autorités locales, institutions de micro-crédits, organisations de producteurs, acteurs de filières (collecteur, revendeur, ..) etc.

Les **principaux résultats** attendus de cette évaluation finale sont :

1. L'appréciation objective du niveau de réalisation des changements théoriques attendus par la mise en application de l'approche d'appui aux ménages vulnérables et les contributions des actions et acteurs du programme à l'atteinte de ces changements : est-ce que les ménages vulnérables ont pu sortir de la vulnérabilité grâce aux interventions de VSF-B ?
2. Les réponses aux principales questions spécifiques posées dans les présents Termes de Référence ;
3. La formulation de conclusions et recommandations sur base de l'analyse des changements et des facteurs contribuant à ces changements. Une attention particulière sera portée aux mesures et actions à mettre en œuvre dans un potentiel prochain programme quinquennal 2027-2031 et aux recommandations destinées à l'amélioration de nos Théories de Changement. Les recommandations qui seront faites doivent cadrer avec le programme et sa philosophie et aussi avec les budgets limités disponibles.

1.3.2 Questions spécifiques

Des questions clés sont formulées qui soulèvent les préoccupations majeures à investiguer et qui permettront de mieux focaliser et formuler les conclusions et recommandations.

Questions clés

- Quels sont les changements les plus significatifs observés au niveau global des ménages appuyés ?

- Quels sont les changements les plus significatifs observés au niveau de chaque capital (social, humain, physique, financier, naturel) ?
- Quelles circonstances et quels facteurs contextuels ont contribué/contribuent à ces changements ? De quelle manière ?
- Quels acteurs ont contribué/contribuent à ces changements ? De quelle manière ?
- Quelles activités menées par les ménages ont contribué/contribuent à ces changements ?
- Quelles activités mises en place par VSF-B et ses partenaires locaux ont contribué/contribuent à ces changements ?
- Parmi les hypothèses et les suppositions qui sous-tendent les voies du changement, lesquelles se sont vérifiées ? Comment, avec quels effets et quel impact ?
- Parmi les hypothèses et les suppositions qui sous-tendent les voies du changement, lesquelles ne se sont pas vérifiées ? Pourquoi, avec quels effets et quel impact ?

Conclusions et recommandations :

- Quels types d'interventions sur les différents capitaux (humain, physique, social, financier, naturel) sont perçus par les bénéficiaires d'avoir contribué le plus à l'amélioration de leur bien-être et pourquoi ?
- Quels marqueurs de progrès permettent de 'mieux' suivre les évolutions dans les chemins de changements

1.3.3 Questions spécifiques thèmes transversaux

VSF-B identifie quelques questions en lien avec ses propres thèmes transversaux et certains objectifs spécifiques du programme.

(1) Genre

- Quelle appréciation peut être faite sur la manière dont le programme mesure sa contribution à la réduction des inégalités de genre ?
- Quelle appréciation peut être faite sur les changements obtenus en matière de contribution à la réduction des inégalités de genre ?

(2) Environnement

- Tenant compte des effets environnementaux liés à l'élevage, dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à la réduction des externalités négatives et à l'optimisation des externalités positives ?

1.4 LIVRABLES

La mission produira les documents suivants :

- Une Note Méthodologique, qui sera basée sur la proposition méthodologique proposée dans l'offre technique, adaptée au contexte et réalités du programme en Ouganda et Burundi à la suite des entretiens de préparation avec le Comité de Pilotage et les deux directeurs pays. Elle intégrera une programmation détaillée de déroulement de la mission et un budget indicatif pour les coûts locaux (les ateliers, les enquêtes, et tous les autres frais divers) qui seront à la charge de VSF-B) et précisera les responsabilités du consultant et des équipes VSF-B pays lors des mission de terrain.

- Deux aide-mémoire (un en Anglais pour l' Ouganda et un en Français pour le Burundi) comprenant les principales conclusions et recommandations faites par la mission. Ce document, qui constituera la base des ateliers de restitution, sera présenté et remis sous format informatique aux Partenaires Locaux Principaux (PLP) et à VSF-B à la fin de la mission de terrain.
- Le rapport provisoire sera transmis, au plus tard 14 jours après la mission de terrain sur support informatique au siège de VSF-B. VSF-B disposera de 14 jours pour centraliser les commentaires et les transmettre au consultant.
- Le rapport final sera rédigé par le consultant, en veillant à intégrer les commentaires sur le rapport intermédiaire transmis par VSF-B. Ce rapport sera remis sous support informatique à VSF-B dans un délai maximum de 8 jours après envoi des feedbacks relatifs au rapport provisoire.
- Les comptes rendus des séances de briefing et debriefing / restitution.

1.4.1 Contenu et structure du rapport

Dans sa proposition d'offre de service, le soumissionnaire doit proposer un plan du rapport de l'évaluation. Les aspects suivants doivent impérativement apparaître : table des matières, liste des abréviations, un résumé exécutif de 2 pages, la méthodologie, les techniques d'enquêtes et d'échantillonnage, les sources d'informations, les résultats de l'évaluation, les conclusions et recommandations.

Compte tenu des principaux destinataires (VSF-B et ses partenaires locaux, la DGD) visés par cette évaluation, le nombre de pages hors annexe doit se situer autour de 30 maximum.

Les annexes du rapport d'évaluation comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Termes de référence de l'évaluation ;
- Profil des membres de l'équipe ;
- Liste de la documentation analysée ;
- Liste des parties prenantes et institutions interviewés par l'équipe d'évaluation.

La page de garde du rapport définitif doit porter le logo de VSF-B et de la DGD, indiquer la date et les auteurs ainsi que les mentions suivantes :

- « Rapport d'évaluation thématique – L'approche (holistique) de l'appui aux ménages vulnérables - version finale ».
- « Les points de vue et opinions exprimés dans ce rapport sont ceux des experts chargés de l'évaluation et ne reflètent pas nécessairement ceux du commanditaire »

1.4.2 Rôles des parties prenantes dans l'évaluation

VSF-B

En tant que commanditaire de cette évaluation, VSF-B est responsable de l'organisation générale de cette évaluation, depuis sa programmation (lors de la formulation du programme, sa planification actuelle, jusqu'à l'élaboration de sa réponse managériale et la diffusion des

résultats). Pour la réalisation des missions de terrain proprement dite, VSF-B s'assure de la mise à disposition d'une logistique adéquate. VSF-B fera un briefing sécuritaire à chaque étape terrain.

VSF-B s'assure également de la neutralité de l'évaluateur ainsi que de la mise en œuvre effective de la méthodologie proposée

Des rôles plus spécifiques sont décrits via le comité de pilotage (cfr infra).

Partenaires locaux principaux

En accord avec les protocoles d'accord et conventions établies avec les partenaires locaux, ces derniers sont associés à différentes étapes de cette évaluation.

Ainsi, les principaux rôles des partenaires locaux sont de :

- Contribuer à l'élaboration de ces TdR ;
- Prêter assistance à la collecte des données requises et aux visites de terrain de la mission ;
- Participer aux moments clés de la mission (briefing, restitution, débriefing, ...)
- Contribuer à l'analyse des produits de l'évaluation ;
- Contribuer à l'élaboration de la réponse managériale et à sa mise en œuvre

Les Bénéficiaires

En référence à l'approche participative, les bénéficiaires (dans toutes leurs diversités et toutes catégories confondues) ont essentiellement un rôle consultatif. A cet effet, ils fournissent, lors des diverses séances de collecte, les données et informations nécessaires à l'analyse et l'appréciation des réalisations et de changements. En outre, à ces mêmes occasions, ils expriment leurs avis et donnent leurs opinions tant de manière structurée que de manière ouverte, quant au contenu et approches du programme.

Le Comité de Pilotage

Un Comité de pilotage est le garant du bon déroulement de cette évaluation finale et a été formé dans le but d'assurer l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation. Ce comité est composé des deux directeurs régionaux, de la chargée des partenariats institutionnels, et du Directeur des opérations, ce dernier assurant le lead dans l'exécution des rôles du comité. Les noms et coordonnées des membres seront communiqués au soumissionnaire sélectionné pour la mission dès la contractualisation.

Le comité de pilotage contribue à la réalisation de l'évaluation et à la dissémination des résultats.

Centrés sur la prise de décision, les rôles du Comité de Pilotage sont :

- L'élaboration / validation des Termes de Référence
- La sélection du/des consultants / évaluateurs (en ce inclus la méthodologie proposée)
- Le suivi et validation des travaux de la mission d'évaluation (plan de mission, compte-rendu de mission, rapport préliminaire)
- L'examen et l'approbation des produits d'évaluation, dont le rapport final
- L'élaboration de la réponse managériale

DGD

La DGD, à travers l'application des lois, arrêtés royaux et ministériels, impose le cadre légal des évaluations. A ce titre, l'organisation d'une évaluation à mi-parcours est une exigence légale.

Informée du contenu de ces TdR, elle peut demander à VSF-B d'y intégrer des questions d'évaluation supplémentaires. La DGD est destinataire du rapport d'évaluation.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie doit être participative avec une forte interaction avec les parties prenantes, les bénéficiaires et les partenaires locaux et pourra se baser sur les approches d'évaluation comme la récolte des effets/récolte des incidences, évaluation par les bénéficiaires, changement le plus significatif, analyse des contributions, narration participative.

Dans sa proposition, l'évaluateur doit expliquer sa **compréhension des TdR** à travers une **analyse commentée** qui fera partie intégrante de sa proposition technique. La méthodologie à utiliser doit être décrite dans la proposition technique de l'évaluateur, mais fera l'objet d'un échange et validation entre l'évaluateur et le Comité de Pilotage dans le cas où une adaptation aux contextes et budget disponible s'avère nécessaire.

La note méthodologique comprendra également les méthodes de collecte et de traitement des données complémentaires, afin de s'assurer d'une part de la fiabilité des informations et d'autre part de leur confidentialité. VSF-B veillera à mettre à disposition toutes les informations pertinentes nécessaires à la réalisation de l'évaluation. La méthodologie exposera et justifiera la chronologie des visites des projets, acteurs, et villages.

L'évaluateur organisera, avec l'appui des partenaires locaux, des séances de travail et des entretiens avec le personnel des projets, les partenaires, les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des actions (organisations paysannes, ONG locales ou internationales, autorités, services techniques déconcentrés...) ainsi qu'avec les bénéficiaires. Il visitera les zones d'intervention des projets et s'entretiendra avec les populations cibles (bénéficiaires directs) et bénéficiaires intermédiaires. Un ou plusieurs ateliers d'évaluation participative sera organisé avec des représentants des bénéficiaires.

Tenant compte de la structure organisationnelle de VSF-B, l'évaluateur s'entretiendra avec les différents niveaux : Siège, Directions régionale et nationale.

L'évaluation pourra exploiter les documents de programme disponibles au niveau des deux bureaux régionaux (Afrique de l'Ouest et grands lacs) et dans les différents projets (documents techniques et financiers, rapports annuels, rapports de monitoring, rapports d'évaluation précédentes et leurs réponses managériales).

2.2 DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

A son démarrage, la mission organisera une séance initiale de briefing avec le comité de pilotage de l'évaluation pour s'assurer de la bonne compréhension mutuelle des TdR, des enjeux, du contenu et des modalités de la mission. La séance permettra de finaliser et valider le calendrier, ainsi que les dispositions organisationnelles, d'informer sur les conditions sécuritaires et d'explicitier la méthodologie.

Si pour des raisons sécuritaires, l'un ou l'autre projet/pays ne peut faire l'objet de mission en présentielle, la méthodologie et les modalités permettant l'analyse seront revues.

Chacun des pays/projets/équipes visités commencera par une séance de briefing. De même, à chaque fin de visite, la mission organisera des séances de restitution avec les diverses parties prenantes. Ces séances de restitution doivent (i) permettre le partage et la compréhension des

observations et perceptions des évaluateurs et contribuer à l'apprentissage pour toutes les parties et à la construction des engagements futurs. Les conclusions et recommandations de cette évaluation vont en effet conduire à des engagements de la part de VSF-B et ses partenaires.

Les régions / zones d'interventions dans les pays sont respectivement :

Burundi : Province de N'Gozi ; Communes de Busiga, Gashikanwa, Mwumba, Ngozi

Ouganda : Région du Karamoja ; Districts de Moroto et Kaabong

Durant chaque mission de terrain proprement dite, un ou plusieurs ateliers d'évaluation participative sera organisé avec des représentants des bénéficiaires.

Le commanditaire facilitera l'organisation de l'évaluation, en fournissant les informations disponibles et les contacts avec les personnes ressources.

Le travail de consultation sera réalisé dans la langue du pays visité par le consultant et le rapport final fourni en français ou en anglais. Il sera rédigé par le consultant en respectant les normes de qualité de VSF-B. Le résumé du rapport de consultation sera disponible en français et en anglais. Le consultant remettra à VSF-B le rapport final de l'évaluation sous forme de version numérique.

2.3 RÈGLES DE NEUTRALITÉ IMPARTIALITÉ, FIABILITÉ

Conformément aux valeurs fondamentales et aux critères de qualité de l'évaluation, le consultant est tenu à l'objectivité, l'indépendance et l'impartialité dans ses analyses et par rapport aux différentes opinions exprimées par les parties prenantes et les bénéficiaires pendant son mandat.

Le soumissionnaire devra expliquer comment il compte assurer l'objectivité (indépendance, impartialité) et la rigueur de son jugement au cours du processus. Le soumissionnaire expliquera également comment il compte garantir les principes éthiques, en particulier ceux relatifs aux respects de la vie privée, ainsi que ceux de probité et d'intégrité professionnelle.

2.4 DURÉE ET PÉRIODE DE L'ÉVALUATION

La consultation est prévue pour une durée d'environ 60 jours au cours du deuxième semestre 2025. La sélection de l'offre et la signature du contrat sont prévues en début septembre 2025. Les missions de terrain sont prévues pour septembre/octobre/novembre, et le mois de novembre/décembre pour le rapportage. Les détails du calendrier seront peaufinés par le consultant avec le comité de pilotage de l'évaluation finale.

2.5 CALENDRIER ET PHASES D'EXÉCUTION

Si la durée de la mission d'évaluation finale est **estimée à environ 60 jours**, elle peut s'étaler sur une période allant jusqu'à maximum quatre mois, couvrant la revue documentaire, le briefing et débriefing, la collecte et l'analyse des données et information sur le terrain et la phase de rapportage. La durée et les lieux des missions de terrain seront proposés dans une démarche d'optimisation des déplacements tout en garantissant le temps nécessaire aux échanges avec les diverses parties prenantes (dont les bénéficiaires, les partenaires locaux et les autres partenaires belges) et en tenant compte des aspects sécuritaires. Outre les visites de terrain, le calendrier prévoira le planning des rapportages.

Le consultant est tenu dans son offre technique de décrire clairement les différentes étapes de sa mission et de proposer un calendrier détaillé qui prend en compte le contexte et qui servira de base d'échange avec le comité de pilotage de l'évaluation.

2.6 DONNÉES DISPONIBLES

Le bilan informationnel actuellement disponible est listé ci-dessous et est mis à disposition des évaluateurs. Ces documents et sources d'information sont les suivants :

- Document Technique et Financier (DTF) du programme (en ce inclus les cadres logiques).
- Les Analyses Contextuelles Communes (ACC) et les Cadres Stratégiques Communs (CSC) par pays.
- Les lois et Arrêtés Royaux réglementant le cadre de la coopération au développement.
- L'évaluation à mi-parcours et finales du programme DGD 2017-2021.
- Les rapports annuels de chaque objectif.
- Les matrices de suivi et/ou rapports de monitoring des objectifs spécifiques des années précédentes, selon leur disponibilité.
- Les supports de formation / vulgarisation et les documents de capitalisation produits par les équipes (en particulier les factsheets)

La documentation relative à ce programme sera rassemblée et rendue disponible pour l'évaluateur dès le début de sa mission. Pour l'étape de la préparation des offres, elle peut être sollicitée, sur demande explicite.

3. PROFIL ET CHOIX DU/DES ÉVALUATEURS

Il est préconisé que la mission d'évaluation soit composée d'un ou plusieurs consultants disposant d'une expérience confirmée en évaluation de projet/programme d'une part (avec focus sur des approches type Récolte des Effets/Outcome Harvesting) et rassemblant les compétences dans les domaines d'interventions du programme, ainsi que les connaissances des contextes d'autre part. L'équipe d'évaluation devra maîtriser le français et l'anglais.

Le processus de sélection des évaluateurs s'effectue sur la base de soumissions comportant une offre technique et financière.

L'offre technique devra présenter les éléments suivants :

1. La compréhension du champ de l'évaluation ainsi que des questions clés et du mandat de la consultation.
2. Une proposition d'approche méthodologique (outils, approche/démarche...)
3. Une proposition de calendrier
4. Le listing des documents souhaités.
5. Les CV détaillés des ressources humaines proposées y compris pour celles pour des appuis éventuels à partir de son siège.
6. Un tableau de synthèse des expériences et compétences de chaque expert

La proposition financière est présentée en euros et reprendra notamment les honoraires, les per diem ainsi que les frais de déplacement par avion (Bujumbura, Kampala) et d'hébergement.

Les coûts de transport dans le pays et les frais d'organisation des ateliers sont pris en charge par VSF-B et ne doivent donc pas être pris en compte dans la proposition financière. Les équipes locales de VSF-B et ses partenaires sont à la disposition de(s) consultant(s) pour les tâches de mobilisation, de traduction, et d'enquête en fonction des besoins.

La sélection des évaluateurs sera faite par le Comité de pilotage sur la base de l'expérience des experts proposés et de la qualité de la proposition. Les offres techniques et financières seront évaluées selon les critères suivants :

- Adéquation et qualité de l'offre par rapport aux questions d'analyse : compréhension du contexte, du programme, des parties prenantes, du rôle des évaluateurs, du but de l'évaluation et la méthodologie proposée ;
- Rapport coûts/prestations ;
- Composition de l'équipe d'évaluation et adéquation par rapport au profil recherché.

4. CONDITIONS LOGISTIQUES ET SÉCURITAIRE

La logistique de la mission est assurée par les moyens du programme, spécifiques et selon chacun des projets. Elle sera mise en place conformément au calendrier retenu. Les gestionnaires de projet mettront à la disposition du prestataire le petit matériel nécessaire au bon déroulement de la mission. A cet effet, une liste du matériel souhaité devra être détaillée dans l'offre technique (tablets/smartphones, projecteurs, etc).

A chaque début de mission dans un pays, un briefing sécurité sera organisé sous la supervision du Directeur pays et l'expert sécurité de VSF-B. Les plans de sécurité et les « standard operating procedures » de VSF-B seront d'application lors de la mission, néanmoins VSF-B ne peut pas être garant de la sécurité du/des consultant(s) et ne peut être tenu pour responsable si un fait d'insécurité apparaît lors de la mission. Il incombe au consultant de prendre les mesures nécessaires pour sa sécurité et d'avoir des assurances appropriées.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de la prestation se fera en euros sur base de factures émises selon la répartition suivante :

- ✓ 1ère tranche : avance au démarrage 30%
- ✓ 2ème tranche : à la remise du rapport provisoire 30%
- ✓ 3ème tranche : à l'acceptation finale du rapport 40%

Le soumissionnaire est tenu de respecter la loi relative au prélèvement du précompte sur les honoraires selon les dispositions spécifiques à chaque pays visité.

6. MODALITÉS DE SOUMISSION ET DE COMMUNICATION

La date limite de soumission des offres techniques et financières est fixée au **31 Août 2025 à 18h00** (heure de Belgique) telle que prouvé par la date d'envoi. Toute offre soumise après la date et heure limites sera rejetée.

Les demandes peuvent être soumises par mail à l'adresse suivante : p.vanderjagt@vsf-belgium.org, avec comme objet « offre pour évaluation thématique programme DGD ».

Pour toute communication avec le commanditaire sur l'organisation et le déroulement de la mission, les évaluateurs s'adresseront au Peter van der Jagt, Directeur des Operations, via même adresse email ou à l'adresse :

Vétérinaires Sans Frontières – Belgique
Avenue des Arts, 7 – 8
1210 Bruxelles
T +32 (0) 539 09 89

7. ANNEXES

Annex 1a. Document Théorie de Changement programme DGD 2022-2026 pour Burundi

Annex 1b. Document Theory of Change Programme DGD 2022-2026 for Uganda

Document Technique et Financier du programme (y compris cadres logiques) et Listes exhaustives des documents clés (sur demande)